

Factsheet Russie

Mai 2023

1 Faits et chiffres



Carte : [UN Cartographic Section](#), 2004

Population : environ 142 millions de personnes ([estimation 2021](#))

Ethnies : Russes 77,7 %, Tatares 3,7 %, Ukrainien-ne-s 1,4 %, Bachkires 1,1 %, Tchouvaches 1 %, Tchétchènes 1 %, autres 10,2 %, non spécifiée 3,9 % ([estimation 2010](#)). Dans le recensement de 2010, près de 200 groupes nationaux et/ou ethniques étaient représentés.

Religions : Église orthodoxe russe 15 à 20 %, Islam 10 à 15 %, autres chrétien-ne-s 2 % ([estimation 2006](#))

Régime semi-présidentiel : chef d'État - président Vladimir Vladimirovitch Poutine (depuis le 08.05.2012), également président de 2000 à 2008. Chef du gouvernement - Premier ministre Mikhaïl Vladimirovitch Michoustine (depuis le 16.01.2020, nommé par le président).

Élection directe du président à la majorité absolue pour un mandat de six ans (dernière élection en 2018).

2 Profils à risque

- **Les personnes critiques à l'égard du gouvernement**, [opposantes et opposants](#), personnes participant à des [manifestations](#) d'opposition, personnes exprimant des critiques sur [Internet à l'égard du gouvernement](#), [activistes écologiques](#) critiques.
- **Les personnes qui s'opposent ou critiquent « l'opération spéciale en Ukraine »** risquent de subir des violences, [d'être arrêtées](#) et [poursuivies en justice](#). Les personnes diffusant de « **fausses informations** » sur les opérations des forces armées russes ou « **discréditant** » les forces armées risquent [d'être poursuivies en justice](#).
- **Les personnes qui défendent les droits humains** risquent d'être arrêtées, [incarcérées](#) et poursuivies en justice sans procès équitable.
- Le personnel des ONG et les personnes considérées comme « **agents ou agentes de l'étranger** », « **extrémistes** » ou « **travaillant pour des organisations indésirables** ».
- **Journalistes** indépendant-e-s et [critiques à l'égard du gouvernement](#).
- **Les témoins de Jéhovah**. L'organisation est interdite par la loi. Ses membres peuvent être arrêtés arbitrairement, [maltraité-e-s et torturé-e-s](#) en détention et faire l'objet de [poursuites pénales](#).
- **Les femmes**. Crimes « [d'honneur](#) » commis en Tchétchénie, au Daghestan et dans d'autres régions du Caucase du Nord. [Protection insuffisante](#) contre la violence domestique.
- **Les personnes LGBTQI**. Enlèvements, torture et [exécution extrajudiciaires](#) en [Tchéchénie](#). Violence et [poursuites pénales](#) (« [Loi sur la propagande](#) ») par l'État. [Violences](#) commises par des tiers et protection insuffisante de la part de la police.
- **Les déserteurs et les soldats qui refusent d'exécuter un ordre donné par un supérieur** encourent [une peine de prison](#). Selon des [rapports](#), les personnes stationnées en Ukraine qui refusent d'obéir aux ordres et les déserteurs sont incarcérés, maltraités et seraient même exécutés.

3 Derniers développements

Invasion de l'Ukraine et crimes de guerre. L'armée russe a attaqué l'Ukraine dans le cadre d'une « opération spéciale » le 24 février 2022 et a annoncé au mois de septembre l'annexion de quatre régions ukrainiennes. Les combats entre les forces armées ukrainiennes et russes se poursuivent. De nombreux [crimes de guerre](#) commis par des membres des forces russes ont été recensés.

Retrait du Conseil de l'Europe et de la Convention européenne des droits de l'homme. La Russie s'est retirée du Conseil de l'Europe le 15 mars 2022. Elle a adopté en juin une [loi](#) permettant aux autorités russes d'ignorer les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme avec effet rétroactif au 15 mars 2022. Depuis son retrait, la Russie n'est plus liée par la Convention européenne des droits de l'homme.

Exode massif des personnes critiques à l'égard du gouvernement et de celles en âge d'être mobilisées. [Des centaines de milliers de Russes](#) ont quitté leur pays immédiatement après l'invasion de l'Ukraine et après la mobilisation partielle décrétée en septembre 2022.

Sanctions drastiques pour les personnes critiques à l'égard de « l'opération spéciale ». Jusqu'en novembre 2022, les autorités ont réprimé des manifestations et arrêté plus de [19 000 personnes](#) lors d'actions anti-guerre et de mobilisations, notamment en utilisant de manière généralisée des systèmes de reconnaissance faciale. [Les personnes critiques à l'égard de la guerre](#) sont considérées comme des [traîtres](#). Recherchées par les forces de sécurité, elles sont [arrêtées arbitrairement](#), [poursuivies en justice](#), rappelées à l'ordre par leur employeur ou licenciées, et menacées ou agressées physiquement. En mars 2022, de [nouvelles lois](#) ont été adoptées pour légiférer contre la diffusion de « fausses informations » sur les opérations des forces armées russes, les actes visant à « discréditer » les forces armées ainsi que les appels à sanctionner la Russie. Jusqu'à la fin du mois de décembre 2022, l'organisation de défense des droits humains OVD-Infos a recensé des [centaines de procédures pour des infractions pénales et plus de 5000 procédures pour des infractions administratives dans le cadre de ces nouvelles lois](#). En avril 2023, le célèbre activiste d'opposition Kara-Murza a été condamné à [25 ans de prison](#) pour avoir dénoncé la guerre en Ukraine.

« Agents de l'étranger » et « organisations indésirables ». La Russie a adopté des lois dont les dispositions s'apparentent à l'interdiction de contact avec l'étranger, en vigueur pendant l'ère soviétique. Ces [nouvelles lois](#) portent sur la législation relative aux « [agents de l'étranger](#) », dont le champ d'application a été considérablement élargi, sur les personnes ou organisations se trouvant « [sous influence étrangère](#) », sur la qualification de candidat-e-s politique en tant que « [personnes liées à des agents de l'étranger](#) » et sur la mise en place d'un contrôle strict sur les programmes de coopération universitaire internationale. En outre, les autorités ont inscrit sur la liste noire [de plus en plus de personnes et de groupes](#) au registre des « agents de l'étranger » ainsi que des organisations étrangères jugées « indésirables ».

Durcissement de la loi anti-LGBTQI. En décembre 2022, une [loi](#) visant à élargir à tous les groupes d'âge l'interdiction de la « propagande pour les relations sexuelles non traditionnelles, la pédophilie et le changement de sexe », jusqu'ici destinée aux personnes mineures, a été adoptée. Elle prévoit notamment le blocage de sites web, l'interdiction de vente de matériel contenant des informations interdites par la loi et des peines pécuniaires.

Durcissement de la loi sur le service militaire. En septembre 2022, les [peines](#) à l'encontre des soldats qui désertent, désobéissent aux ordres et se rendent ont été alourdies. En avril 2023, le gouvernement russe a adopté une [loi](#) qui durcit fortement la soustraction au service militaire pour les Russes et interdit automatiquement aux personnes qui se sont officiellement soustraites de quitter le pays. Les personnes qui ne respectent pas la loi s'exposent à des [sanctions](#) allant du retrait du permis de conduire à l'interdiction de contracter des prêts bancaires ou hypothécaires.

Torture et mauvais traitements. La torture et d'autres mauvais traitements sont toujours très répandus dans les centres de détention et de garde à vue et restent souvent [impunis](#). La police continue de recourir à la torture pour [faire pression sur les dissident-e-s](#). En mars

2022, des personnes arrêtées lors de manifestations anti-guerre ont fait état d'actes de [torture et d'autres mauvais traitements](#) dans des postes de police.

4 Pratique des autorités suisses

Chiffres du SEM pour 2022. Taux de reconnaissance en [2022](#) : 24 %. Taux de protection : 28,1 % (décision positive + AP).